

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
11 décembre 2019**

PUBLIE LE : 19 décembre 2019

Délibération n°111219-1: Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le cinq décembre deux mille dix-neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2019

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane JEANNE, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des assemblées délibérantes

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	13

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20191219-111219-1-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

<i>Communauté Urbaine</i>	:	1 (10 communes)
<i>Communauté d'Agglomération</i>	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7

SIDRU / CS – 111219-1

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU l'article 21 du règlement intérieur du SIDRU ;

CONSIDERANT que le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019 a été transmis aux délégués lors de l'envoi du dossier du comité ;

LE COMITE,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019, avec ajout de mention d'une abstention concernant la délibération relative à l'extension du périmètre d'adhésion de la CUGPSEO au SIDRU.

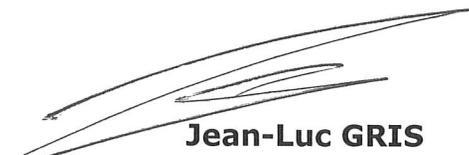
Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

19 DEC. 2019

Transmis en préfecture et affiché le

19 DEC. 2019

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal